

BULLETIN MUNICIPAL



N° 92

JUILLET 2020

EDITO DU MAIRE



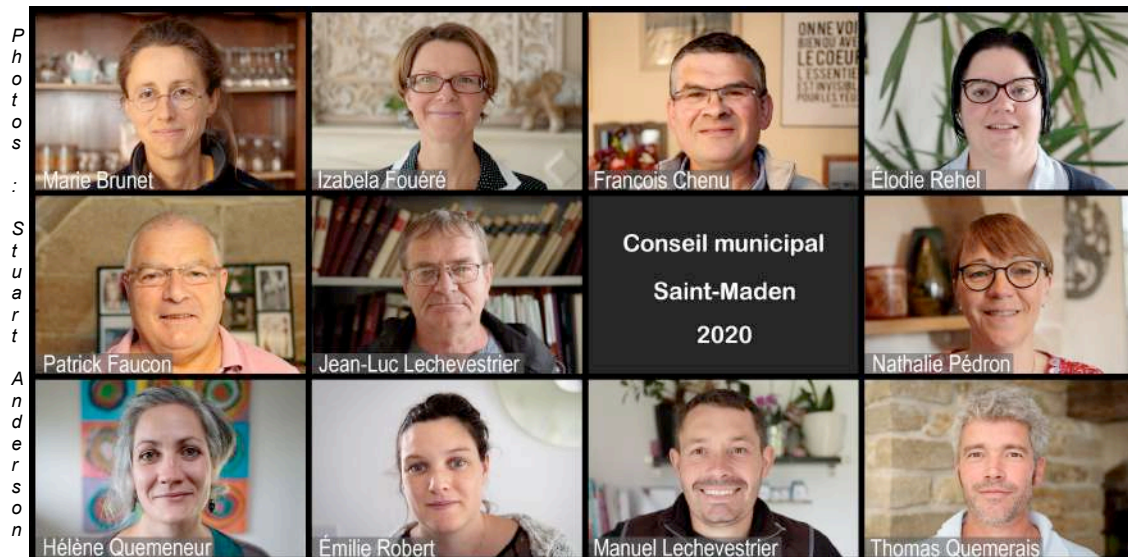
A l'issue du premier tour des élections municipales qui s'est déroulé le 15 mars dernier, vous avez élu votre nouveau conseil. Par le vote de mes conseillers, j'ai été, à mon tour, réélu pour un nouveau mandat. Celui-ci s'annonce sous le signe de la sérénité retrouvée après cette longue période si étrange et compliquée, qui ne nous a permis de prendre nos fonctions qu'à l'issue de la première réunion de mise en place qui s'est tenue le lundi 25 mai dernier. Personne n'aurait pu imaginer qu'un délai de dix semaines allait s'écouler entre ces deux dates. Alors que la France commençait à s'inquiéter des premiers cas de ce « Covid19 », nous nous sommes retrouvés confinés dès le 17 mars, sans y être psychologiquement préparés, prisonniers en quelque sorte, à domicile. Les médias nous tenaient informés de l'évolution de ce virus inconnu de tout le monde et nous avons suivi l'évolution de la situation avec une certaine angoisse. Le moindre contact avec « l'autre », nous faisait craindre la contagion. Le temps aidant, nous avons appris progressivement à vivre avec cet ennemi invisible qui sévira jusqu'à la découverte probable d'un vaccin. Nous allons donc devoir vivre, tant bien que mal, avec cette épée de Damoclès, mais la vie continue !

Je tenais donc à vous remercier vivement de m'avoir renouvelé votre confiance et, assisté de mes conseillers municipaux, j'aurai à cœur d'essayer de tenir au mieux nos engagements et de nous montrer digne de vos attentes. Je vous propose d'ailleurs de prendre connaissance des missions qui leurs ont été attribuées et je vous engage à leur faire part de vos remarques constructives pour l'avenir de notre commune.

Prenez soin de vous et passez un bel été !

Jean-Luc LECHEVESTRIER

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



P
h
o
t
o
s
:
S
t
u
a
r
t
A
n
d
e
r
s
o
n

Jean-Luc LECHEVESTRIER	: Maire , en charge de la voirie
François CHENU	: 1^{er} adjoint , en charge des travaux et bâtiments communaux
Patrick FAUCON	: 2^{ème} adjoint , en charge des affaires scolaires
Nathalie PEDRON	: 3^{ème} adjoint , en charge de la communication
Marie BRUNET	: conseillère municipale , déléguée à la communication
Izabela FOUERE	: conseillère municipale , déléguée à la gestion de l'étang la Gravelle
Manuel LECHEVESTRIER	: conseiller municipal , délégué à la voirie
Hélène QUEMENEUR	: conseillère municipale , déléguée à la salle des fêtes
Thomas QUEMERAIS	: conseiller municipal , délégué aux travaux et bâtiments communaux
Elodie REHEL	: conseillère municipale , déléguée à la communication et aux affaires scolaires
Emilie ROBERT	: conseillère municipale , déléguée à la Mission Locale et à la communication

COMPOSITION DES COMMISSIONS

INTITULE DES COMMISSIONS	NOM DES MEMBRES
COMMUNALES	
APPEL D'OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> Président : LECHEVESTRIER J.L. Titulaires : CHENU F. - FAUCON P. - PEDRON N. Suppléants : FOUERE I. - REHEL E. - BRUNET M.
VOIRIE	<ul style="list-style-type: none"> LECHEVESTRIER J.L. - CHENU F. LECHEVESTRIER M.
TRAVAUX/BAT. COMMUNAUX	<ul style="list-style-type: none"> CHENU F. - QUEMERAIS T. - PEDRON N.
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> PEDRON N. - BRUNET M. - REHEL E. - ROBERT E.
ACTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> CHENU F. - FAUCON P.
INTERCOMMUNALES	
SYNDICAT DE GROUPEMENT SCOLAIRE (SIRS)	<ul style="list-style-type: none"> Président/Vice-Président : LECHEVESTRIER J.L. Titulaires : FAUCON P. - REHEL E. Suppléants : QUEMERAIS T. - QUEMENEUR H.
SMICTOM CENTRE OUEST	<ul style="list-style-type: none"> Titulaires : FAUCON P. - LECHEVESTRIER M. Suppléant : QUEMENEUR H.
EXTRA-COMMUNALES	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22	<ul style="list-style-type: none"> Titulaire : CHENU F.
MISSION LOCALE EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> ROBERT E.
CORRESPONDANT DEFENSE	<ul style="list-style-type: none"> LECHEVESTRIER J.L.

AMBITIONS DE LA NOUVELLE EQUIPE

« Seuls, nous pouvons faire si peu,
ensemble, nous pouvons faire tellement de choses »
Helen Keller

Au cours des dernières décennies le sentiment d'appartenance à une communauté a subi une transformation majeure. Nous déménageons dans de nouveaux endroits beaucoup plus souvent qu'avant, il n'est pas rare de nos jours que des voisins ne se connaissent pas. Par conséquent, dans de nombreux villages et villes en France le sentiment d'appartenance à une communauté - un groupe de personnes fières de leur lieu de résidence, n'est pas aussi fort qu'auparavant.

Notre vision pour ces six prochaines années est de rendre les habitants de Saint Maden fiers de leur communauté, de leur village. Saint Maden a beaucoup de potentiel, beaucoup à offrir à ses habitants et à ses visiteurs. Ce potentiel ne repose sur rien d'autre que sur les gens qui y vivent. Nous voulons raviver l'esprit d'appartenance à notre village. Notre objectif est de faire de Saint Maden un endroit agréable à vivre et à visiter. Nous ne pouvons y parvenir que si nous travaillons ensemble. Nous voulons répondre aux besoins de tous les groupes d'âge car chaque personne de la communauté compte. Votre voix, votre opinion comptent. Nous voulons entendre vos suggestions, vos idées. Ensemble, nous pouvons repousser les limites du possible.

INFORMATIONS MUNICIPALES



BUDGET

Dans cette période si particulière, le nouveau conseil reste prudent sur les investissements à envisager. Les principaux projets retenus cette année figurent dans le tableau ci-dessous.

Le budget détaillé est inclus dans le compte-rendu du conseil municipal du 30-06-20, affiché en mairie.

NATURE DES DEPENSES	Détails	MONTANT PREVISIONNEL
Numérotation habitations	Etude	4000 €
Site internet	Etude et création	1000 €
Travaux Mairie	Protection guichet COVID + installation main courante escalier	1000 €
Matériel informatique	Remplacement ordinateur Mairie	1600 €
Autres matériels	Plaques numérotation habitations Vitrines d'affichage Mairie Bancs étang Défibrillateur	10000 €
Autres bâtiments communaux	Plancher église Cloches (électricité) Enduits bâtiment étang	12000 €
Travaux école	Déplacement tableau électrique	500 €
Salle polyvalente	Mise aux normes électriques Peinture murs intérieurs Rideaux occultants	15684 €
Sentiers de randonnées	Travaux préparatoires	2000 €

PARTICIPATION PRÉVISIONNELLE AUX CHARGES DU SIRS EN 2020



La participation prévisionnelle des communes de Saint-Maden et Guenroc aux charges du SIRS en 2020

Commune de Guenroc	31957 €
Commune de Saint Maden	37718 €



TRAVAUX DE VOIRIE

Programme de travaux voirie communautaire 2020

Lieux-dits	Travaux	Longueur	surface	Montants estimés TTC
Les trop Sèches / La Blanche Noë	Bi-couche (2 couches de bitume)	825 m	2920 m ²	16528,80€

SITE INTERNET MUNICIPAL

Le site internet actuel de la commune, devenu obsolète, va être fermé.

Un nouveau site est en cours de réalisation, afin de vous informer au mieux et de façon plus régulière, en complément de ce bulletin municipal.

Il permettra également de valoriser davantage notre petit territoire auprès d'un plus large public, curieux de venir le découvrir.



ATTRIBUTION DES NUMEROS D'HABITATIONS

Un dossier de demande de numérotation a été déposé sous le précédent mandat. Un premier rendez-vous a été organisé en présence d'un responsable commercial de la Poste, en charge de cette numérotation.

Ce dossier va demander du temps, car il s'agit d'un travail minutieux qui sera piloté par Patrick FAUCON.

En effet, fort de son expérience de « recenseur », Patrick fait partie des personnes qui connaissent le mieux la commune et ses habitants.

Une réunion publique prévue courant octobre, en présence de représentants de la Poste, finalisera cette attribution au cours de laquelle les plaques seront distribuées.



SAINT-MADEN FACE À LA COVID-19



Samedi 20 juin : distribution des masques réalisés par les bénévoles (photo : M. BRUNET)

Afin de permettre aux habitants de Saint-Maden de se protéger du virus Covid-19, la commune de Saint-Maden s'est mobilisée pour commander, acheter et assurer la distribution de masques homologués, entre le 15 mai et le 20 juin. Cette mobilisation communale s'est faite en lien avec Dinan Agglomération qui a réalisé des commandes groupées pour le territoire et co-financé à hauteur de 50 % les masques commandés. La commune a financé les autres 50 % du coût des masques, ce qui a permis d'en offrir un à chaque habitant.

Parallèlement à ce dispositif mis en place par la communauté d'agglomération, Saint-Maden a fait appel à deux couturières bénévoles, Lydia et Amandine, afin de proposer des masques supplémentaires. Ces masques ont été distribués lors d'une première permanence tenue à la Salle des fêtes le samedi 20 juin. Nous les remercions toutes deux chaleureusement, au nom de la commune et de ses habitants.

Si vous souhaitez vous équiper de masques supplémentaires, ou renouveler un masque usagé, il est possible de venir en chercher à la mairie jusqu'à épuisement du stock. Ceux-ci seront en libre disposition dans la salle des mariages, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

L'épidémie a reculé, mais elle est toujours là ! Protégez-vous en adoptant les gestes barrières et le port du masque !

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL



ATELIER CRÉATIF



Le **Foyer Rural de Saint Maden** présente un atelier créatif :

LA MAGIE DES MANDALAS

Avec l'artiste Madennaise **Sally Whelton**. Le **samedi 25 juillet de 10h00 à 16h00**. Vous créez votre propre mandala sur toile. Matériaux fournis. Tarifs : adhérents 20€ / non-adhérents 30€.

Inscriptions et renseignements :
foyerruralstmaden@mail22.net

Tél : 06 30 95 39 43



Nous avons commencé cette nouvelle année avec plein d'idées. Nous avons élu une nouvelle équipe au bureau, nous avons programmé beaucoup de nouveaux ateliers, nous partageons beaucoup d'enthousiasme et puis tout d'un coup tout a été bousculé ... beaucoup !

Nous avons tous dû apprendre une nouvelle façon de faire les choses, et rapidement !

En ces temps exceptionnels, Mélanie notre enseignante de yoga a fait tout ce qu'elle pouvait pour continuer ses cours. Elle a organisé des séances régulières sur zoom, elle les a enregistrées sur YouTube et elle s'est toujours rendue disponible pour des échanges privés par téléphone. Nous la remercions pour sa persévérance et son adaptabilité parce qu'elle n'était pas à l'aise avec cette façon de travailler avant. Maintenant, elle est devenue experte !

Au cours des trois dernières semaines du trimestre, nous avons pu retourner à la salle Omnisports de Caulnes. Des restrictions sanitaires sont nécessaires : 10 personnes uniquement pour chaque session, en gardant une distance entre les personnes et pas de salutations proches. Mais au moins nous pouvons être un petit groupe ensemble.

Alexandra Roberts, notre professeure de langue, a contacté ses élèves et ils ont décidé de terminer leurs cours à l'extérieur, en respectant les distances. Mme Roberts aimerait continuer le cours de langue en septembre, enseigner l'anglais et aussi proposer la langue française aux étrangers.

Malheureusement, nous avons dû annuler tous les autres ateliers que nous avions prévus : comment organiser la réalisation de Bee wraps, la création artistique de mandalas, la découverte de l'apiculture... dans ces conditions ? Mais ces ateliers seront programmés dès que possible. Et le festival du film qui devait avoir lieu en mars 2020 est reporté à l'année prochaine.

Une dernière chose ... Nous avons envie de changer le nom de l'association, car elle n'existe pas que pour Saint Maden. Elle s'adresse aussi aux habitants des villages alentours, en particulier Guenroc, notre plus proche voisin avec qui nous partageons déjà des adhérents, des amis et nos écoles. Nous avons également beaucoup d'adhérents à Caulnes. Nous avons donc besoin d'un nom qui reflète cela, mais nous aimerions bien garder la partie Foyer rural ... alors avez-vous des idées ? Un mot en gallo peut-être ou le nom d'une rivière ou d'un bois qui nous relie ? Aidez-nous s'il vous plaît !

Si vous voulez vous inscrire pour le cours de langue ou un atelier, si vous voulez un renseignement, ou si vous avez une idée pour un atelier ou un autre événement, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez consulter notre page Facebook Le Foyer Rural de Saint Maden, envoyer un courriel à foyerruralstmaden@mail22.net ou appeler Gabrielle Anderson, la présidente au 06 30 95 39 43.

A bientôt !

Gabrielle Anderson - Le Bureau du Foyer Rural de Saint Maden

L'association **MADE IN MADROC** vous informe du maintien de son marché de créateurs qui aura lieu les **26 et 27 septembre 2020** à l'étang de la GRAVELLE.

Nous espérons que vous serez au rendez-vous comme les années précédentes pour venir à la rencontre des exposants.

LA VIE DES ECOLES



Photo : Stuart Anderson

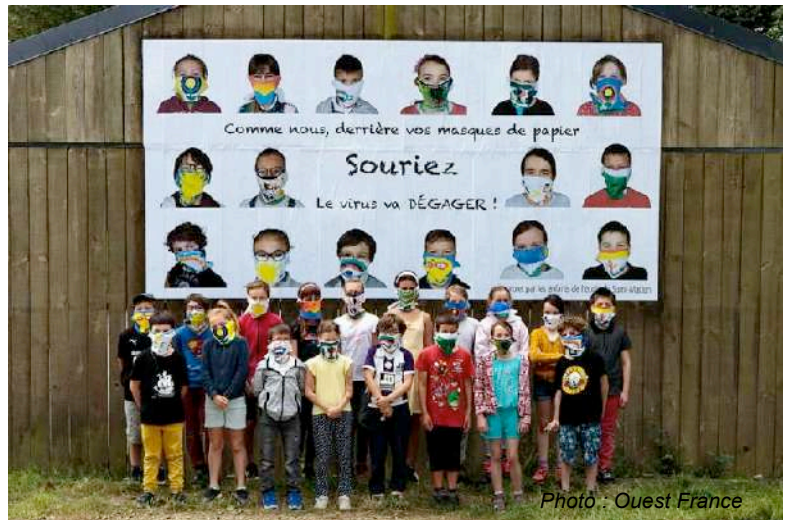
Cette crise sanitaire inédite que nous traversons a bouleversé la vie de nos écoles. En effet, suite à la fermeture des écoles tous niveaux confondus (du 16 mars au lundi 11 mai inclus) puis à la réouverture à compter du mardi 12 mai, nos écoles ont dû s'appuyer sur des règles qui les ont transformées profondément.

Depuis ce lundi 16 mars, une nouvelle vie quotidienne a dû se mettre en place. Durant quasiment ces deux mois d'« école à la maison », il a fallu s'adapter afin d'assurer la continuité pédagogique qui n'a pas été chose facile. Puis, nos écoles ont rouvert le 12 mai.

Nous avons été très attentives aux recommandations afin que cette réouverture se passe dans de bonnes conditions, en permettant aux enfants de renouer du lien social indispensable tout en respectant un protocole sanitaire que nous avons dû mettre en place. Nos effectifs étant supérieurs aux consignes sanitaires (le nombre maximal d'enfants dans la classe ne devant pas dépasser 15) nous ont amenées à l'organisation suivante :

- À l'école de Guenroc : la priorité a été donnée aux élèves de C.P. Concernant les élèves de maternelle : un rythme de présence de deux jours consécutifs a été envisagé afin que chaque groupe d'enfants puisse se retrouver. Enfin, l'accueil en classe des enfants dont les deux parents travaillent en dehors de leur domicile a été assuré durant les quatre jours de la semaine afin de compléter l'effectif.

- À l'école de Saint Maden : l'accueil s'est fait en alternance pour les deux groupes de C.E.1/ C.E.2 et C.M.1/C.M.2 afin que les enfants puissent avoir un rythme régulier puis à compter du lundi 15 juin, tous les enfants inscrits sur cette période ont pu revenir à l'école pendant la semaine complète. Ce retour à 4 jours d'école s'est fait toujours en respectant les règles sanitaires. Comme nous le faisons avant cette crise sanitaire, nous avons utilisé tous les locaux à notre disposition, sans oublier la cour de récréation, nous permettant ainsi de travailler sereinement et de retrouver notre groupe classe. Lors des échanges avec les enfants, c'était un point très important pour eux, qu'ils ont exprimé régulièrement : l'envie de revoir tout le monde « en vrai ».



Cette période n'a pas été l'école « comme avant », l'environnement pédagogique dans lequel évoluent les enfants a été largement modifié. Cependant, les enfants ont été très heureux de se retrouver. Nous tenons à les remercier d'avoir respecté les règles sanitaires : le lavage des mains et la prise en compte de l'obligation de mettre plus de distance physique que d'habitude entre eux et d'avoir, malgré tout cela, réussi à mettre en place des jeux leur permettant de jouer ensemble.

Aussi, tous les projets prévus en cette période ont dû être annulés : les portes ouvertes, le chant choral, la journée « carnaval », le projet « musique et chants des Balkans » et la rencontre avec les autres écoles, le projet jardin, la dernière séance de cinéma, la « course contre la faim » au collège, la rencontre en classe avec la C.P.E. du collège, les rencontres sportives, les séances de sport à la salle omnisports de Caulnes, les séances de natation, la sortie scolaire de fin d'année... Bien sûr, nous espérons que tous ces projets seront reconduits lors de la prochaine année scolaire.

Voici quelques informations concernant la **rentrée scolaire prévue le mardi 1^{er} septembre 2020** : Effectif prévisionnel pour notre R.P.I. : 46 élèves répartis de la façon suivante : 24 élèves en maternelle-C.P. et 22 élèves en CE.-C.M.

Nous nous tenons à la disposition des parents qui souhaiteraient inscrire leur enfant pour la prochaine rentrée. Nous serons notamment présentes à l'école le lundi 31 août. Nous avons décidé de reconduire le thème proposé durant cette année à savoir « Les besoins de mon corps » car celui-ci n'a pas pu être exploité pleinement à cause de cette crise sanitaire.

Un grand merci à nos deux municipalités qui nous ont soutenues et aidées à la mise en œuvre des deux protocoles sanitaires. Merci aussi, à vous parents, qui avez dû gérer à la fois le travail scolaire pour vos enfants, vos activités professionnelles... Nous avons bien conscience que cela n'a pas été facile mais chacun a fait de son mieux. Enfin, merci à notre association de parents d'élèves qui répond toujours favorablement et activement à nos sollicitations. Sylvie, Lidia se joignent à nous pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Marie-Christine et Valérie



L'arrivée des beaux jours, entrecoupés d'épisodes pluvieux, a permis à la végétation spontanée de se développer à vitesse "grand V"! Dans le même temps, la récente période de confinement a conduit à la réduction des interventions d'entretien des espaces publics. La nature y a souvent repris ses droits à la faveur du retour d'une diversité de plantes sauvages en pieds de murs, sur les pelouses, le long des chemins, des plans d'eau...

Cette diversité écologique est bénéfique à tous et doit être préservée par des entretiens au naturel, en limitant l'usage des pesticides chimiques ou encore les tontes de pelouses ou les tailles des haies.

Rappel réglementaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers-jardiniers amateurs ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.*

Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis le 1^{er} janvier 2017, d'utiliser des pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public.*

Depuis 15 ans en Bretagne, les arrêtés préfectoraux dits « fossés » de 2005 puis de 2017 interdisent à tous (y compris aux professionnels paysagistes et agricoles), toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs,... même à sec).

**pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...
Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.*

Redonnons la place à la biodiversité dans les villes, villages et jardins.

Les plantes sauvages non seulement embellissent les espaces de vie mais jouent également un rôle essentiel pour les oiseaux et pour les pollinisateurs tels que les papillons, les abeilles, bourdons et bien d'autres animaux encore.



Ville de Dinan – Printemps 2020

Au-delà de leur valeur intrinsèque, ces composantes naturelles apportent un équilibre aux écosystèmes des rues, des jardins : couvre-sols, pollinisation indispensable à la production des fruits, régulation des maladies et des ravageurs des plantes, des espèces invasives, filtre de pollutions diverses...

La flore sauvage peut être encore appréciée pour ses qualités nutritives et médicinales.

Pour aller plus loin :

- Laissons fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres...
- Laissons certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associées puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- Récupérons nos résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches (Attention cependant à préserver les oiseaux : pas de taille pendant la période de nidification !),
- Produisons du paillage avec les tontes de pelouse séchée ou en les broyant avec les branchages.

Autant de comportements simples, qui, en plus, limitent les interventions et la production de déchets !

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération vous accompagne pour prendre soin naturellement des espaces verts. Pour plus d'information, contactez le service grand cycle de l'eau de Dinan Agglomération au 02 96 87 14 15 ou Cœur Emeraude au 02 96 82 36 32 / 06 09 15 38 10.

Rappel : La lutte contre le frelon asiatique se poursuit. Signalement possible auprès de la Mairie.



Infos pratiques

ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE CAULNES



Le site est ouvert aux conditions et aux horaires habituels depuis le lundi 22 juin dernier. Compte tenu de la levée des restrictions d'accès, la collectivité n'a plus la capacité de garantir la distanciation sociale préconisée. Le **port du masque est donc recommandé dès l'entrée**. Les jours et horaires d'ouvertures sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nous vous rappelons que, pour éviter une perte de temps sur place, un **pré-tri par catégorie devra être fait au domicile** et que les usagers doivent pouvoir décharger eux-mêmes les déchets sur place. La fréquentation du site reste très importante. Nous remercions les usagers pour leur compréhension et les prions de bien vouloir être respectueux envers les agents d'accueil et les autres usagers.

HORAIRES D'ACCÈS		
LUNDI	JEUDI	SAMEDI
08 h 30 - 12 h 00	08 h 30 - 12 h 00	08 h30 - 12 h 30
13 h 30 - 18 h 00	13 h 30 - 18 h 00	13 h 30 - 17 h 30
Téléphone : 02 96 88 72 06		

ACHAT DE COMPOSTEUR

Dinan Agglomération propose aux particuliers, l'achat de composteur en bois. Le composteur est destiné à recevoir les déchets **végétaux** du jardin mais aussi alimentaires.

Ces composteurs sont à monter par vos soins et sont disponibles à un prix raisonnable. Deux modèles sont proposés :

- **Composteur de 300 litres à 26 €**

Dimensions : Longueur : 700 mm - largeur : 700 mm - hauteur : 750 mm

- **Composteur de 600 litres à 32 €**

Dimensions : Longueur : 960 mm - largeur : 960 mm - hauteur : 800 mm

Vous pouvez faire votre demande directement en ligne ou vous rendre au siège technique de Dinan Agglomération, ou dans l'une des Maisons intercommunales de Dinan Agglomération (voir sur le site de Dinan Agglomération - lien : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Dechets/Demandez-votre-badge-bac-composteur-supports-de-communication/Demande-de-composteur>)

DÉPÔTS SAUVAGES

RAPPEL : Des dépôts sauvages de déchets et gravats ont été constatés sur la commune pendant cette période de confinement. Il est fait appel à votre bon sens et comportement civique, pour le bien être de nous tous dans un environnement respecté et agréable sur notre territoire commun.

A ce titre, en cas d'infraction dument constatée (code pénal, code de l'environnement, code forestier...), la loi prévoit des **sanctions** administratives et pénales **très lourdes** en la matière envers les contrevenants particuliers ou professionnels indéclicats (jusqu'à 75000 euros d'amende et confiscation du véhicule).

Veillons ensemble à vaincre ces incivilités, aujourd'hui plus inacceptables que jamais.

OPÉRATION : « RÉPARATION DE VÉLO »

L'état souhaite donner un coup de pouce à tous les propriétaires de bicyclette



pour les encourager à utiliser leur vélo comme mode de déplacement, notamment en cette période de déconfinement. Il est possible de bénéficier d'une prime de 50 € sous certaines conditions. Cette opération est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Les renseignements utiles sont disponibles via le lien suivant :

<https://coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/remettre-en-selle>

OPÉRATION :

DINAMO ESTIVAL !

DINAMO!
ESTIVAL

NAVETTES ESTIVALES
DU 6 JUILLET AU 30 AOÛT 2020
GRATUIT

3 CIRCUITS

- N°1 Dinan ↔ Sables d'or les Pins - Fréhel
- N°2 Dinan ↔ Bétineuc ↔ Caulnes
St André des Eaux
- N°3 Dinan ↔ Boucle Rance Maritime
St Samson sur Rance / Plouër sur Rance / Pleudihen sur Rance / La Vicomté sur Rance

Retrouvez toutes les infos sur nos réseaux sociaux et sur www.dinan-agglomeration.fr

PLACE ET PORTE-VÉLO SUR RESERVATION AU 0810 22 22 22

DINAN
AGGLOMÉRATION

Cet été, évadez-vous !

CARTES DE PÊCHE

❖ LIEUX DE VENTE DE CARTE DE PECHE :

- Bar de l'Etoile - 5, rue de Dinan - 22630 SAINT-JUVAT
 - 02 96 83 45 62
- Pizzeria Happy Days - 12, bd de la Gare - 22830 PLOUASNE
 - 02 96 86 47 98
- www.cartedepeche.fr

❖ TARIFS :

- Carte annuelle "personne majeure" : 78 €
- Carte interfédérale EHGO : 100 €
- Carte découverte Femme : 35 €
- Carte "personne mineure" (12-18 ans) : 21 €
- Carte "Découverte" (moins de 12 ans) : 6 €
- Carte hebdomadaire : 33 €
- Carte journalière : 13 €

*Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
7, rue Jean Rostand
22440 Ploufragan*



OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

La période des vacances estivales est arrivée et de nombreuses personnes s'inquiètent de savoir si leur domicile ou leur entreprise ne risquent pas d'être visités en leur absence. Pour cette raison, comme chaque année, la Gendarmerie Nationale propose d'assurer une surveillance gratuite de votre propriété à votre demande.

Pour plus d'informations sur l'Opération Tranquillité Vacances pour les particuliers ou Tranquillité Entreprise pour les professionnels, vous pouvez vous rendre sur les liens suivants :

<https://www.cotesdarmor.cci.fr/actualites/operation-tranquillite-entreprises>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/>

Quelques incontournables avant de partir en vacances!



HISTOIRE ET PATRIMOINE

Testez vos connaissances sur Saint Maden !



1. Qui est le fondateur de Saint-Maden?
a. Un romain du nom de Madus b. Sir Maden, vassal de Duguesclin c. ben ... on ne sait pas vraiment... un moine peut-être ?
2. A quelle date remonte la première mention historique écrite de l'existence de Saint-Maden ?
a. Xeme b. XIleme c. XIVeme
3. Où se situait le château (XIII-XVIIIème) de Saint-Maden?
a. la Houssaye b. la Motte c. la Sècherie
4. Combien de moulins sur la Rance (moulin à eau) compte historiquement Saint-Maden ?
a.1 b.2 c.3
5. 1790 : quel est le nom du premier maire élu de Saint-Maden ?
a. Lechevestrier b. Coulombel. c. Guenroc
6. Combien d'habitants y avait t'il à Saint-Maden en 1900 ?
a. environ 300 b. environ 500 c. environ 700
7. Combien de noms de soldats de la guerre 1914-1918 sont inscrits sur le monument « Aux enfants de Saint-Maden morts pour la France » installé en 1920 dans le bourg ?
a. 10 b. 20 c. 30
8. A quelle date l'électricité est-elle arrivée à Saint-Maden ?
a. 1895 b. 1921 c. 1932
9. Saurez-vous identifier où se trouve cette croix ?
a. Les Champs Pilais b. La Sècherie c. La Réhaudais
10. En quelle année ont été construites la mairie et l'école actuelles ?
a. 1951 b. 1961 c. 1971
11. Dans quelle demeure actuelle se situait le presbytère de Saint-Maden ?



a.



b.



c.

Réponses au quiz en avant dernière page...

ADRESSES UTILES

GENDARMERIE NATIONALE CAULNES

Tél : 02.96.83.90.17
Horaires d'ouverture :
Mardi et jeudi :
08H00-12H00

SMICTOM CENTRE OUEST ILE ET VILAINE

Centre de gestion des
déchets
5 ter rue de Gaël
35290 SAINT MEEN LE GRAND
Tél : 02 99 09 57 26
<https://www.smicom-centreouest35.fr/coordonnees-et-plan-dacces-2/#>

EAUX DE DINAN :

Tél : 0 969 329 510
Lundi à vend. : 8h à 18h
Urgences Techniques :
7j/7 24h/24

Par courrier
Eaux de Dinan
TSA 30117
37911 Tours cedex 9

Accueil
9, bd de Préval
22100 DINAN-QUEVERT
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h
samedi matin
de 8h30 à 12h

GITES

1. Sally Whelton
roulotte, yourte, chambres,
gîte
la Tisonnais
02.96.27.89.63
sally-wally@hotmail.com
www.latisonnais.com

2. Alison Filler
gîte, chiens acceptés
la Haute Houssais
02.96.85.20.06
www.redhousegites.com

DINAN AGGLOMERATION

8 boulevard Simone Veil
CS 56357
22106 DINAN Cedex
Tél : 02 96 87 14 14
contact@dinan-
agglomeration.fr
Accueil du public :
Du lundi au jeudi : 8h30-12h
et 13h30-17h30
*Le vendredi : 8h30-12h et
13h30-17h*

DECHETERIE DE CAULNES

Route de Guenroc
22350 CAULNES

Tél : 02.96.88.72.06
Courriel : dechets@dinan-
agglomeration.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (A.P.E.)

Présidente : Hélène
QUEMENEUR
Tél : 06.30.20.17.98
Courriel :
apepetitecampagne
@gmail.com

SCEA COULOMBEL VOLAILLES

Vente de volailles à la ferme
Tél : 02.96.83.46.44
www.coulombel-volailles.com

ASSISTANTES MATERNELLES

Marie-Thérèse DOUCERE
La Réhaudais
Tél : 02 96 84 35 58

Marjorie EL MUFLEH
La Frulais
Tél : 06.88.09.66.07

EDF Service Clients

TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9
Tél : 09 77 41 38 70

ASSOCIATION DE CHASSE

Président : Alain BROSSÉ
Tél : 02.96.83.42.98
Courriel :
alainbrosse22@orange.fr

En cas de présence de
nuisibles sur votre propriété
(renard- chevreuil -
sanglier), n'hésitez pas à
prendre contact

FOYER RURAL

Présidente : Gabrielle
ANDERSON
Tél : 06 30 95 39 43.
Courriel :
foyerruralstmaden@mail22.
net

MADE IN MADROC

Président : Serge BRIONNE
Adresse : La Haute Houssaie

Courriel :
madeinmadroc@orange.fr

CHAMBRES D'HOTES

FLEUR DE JOUR (loisirs
vacances pour personnes
en situation de handicap)

Tél : 02.96.84.03.36 (de
préférence en matinée ou
soirée)

Courriel :
fleurdejour.cotesdarmor@g
mail.com

RÉPONSES AU QUIZ SUR SAINT-MADEN

1. **Réponse c** : Il y eut peut-être un Saint-Maden (ou Maudan) vers le VI^{ème} ou le VII^{ème} siècle, mais son existence est peu documentée ! Peut-être écossais, peut-être irlandais. En tout cas, sa fête, selon le calendrier breton, est fixée au 19 juillet.

2. **Réponse b** : Les premières mentions historiques écrites de Saint-Maden remontent au XII^{ème} siècle. Mais des traces d'une voie gallo-romaine laissent penser qu'une vie s'organisait déjà bien avant le XII^{ème} siècle !

3. **Réponse c** : Le château se situait à la Houssaye ! Il a appartenu à la famille de ce même nom, puis à divers propriétaires depuis 1680 avant d'être démantelé à la Révolution française et transformé en ferme. Certaines pierres du château ont notamment servi à construire les maisons de la Sècherie (entre autres)...

4. **Réponse c** : Les moulins des Rosays (ou de la motte du rosaire), de Rance et de la Houssais. Les deux premiers sont encore visibles, quant au dernier, il faut chercher sa trace dans la végétation...

5. **Réponse b** : Il semble que c'était déjà un Coulombel ! M Charles Coulombel

6. **Réponse b** : En 1901, le recensement mentionne 492 habitants à Saint-Maden...

7. **Réponse b** : 20 personnes de la commune, mortes au combat, à l'hôpital ou des suites d'une maladie contractée en service ou en captivité.

8. **Réponse c** : c'est en 1932 que naît le projet d'électrification du bourg ! En 1935, la mairie souscrit un emprunt pour mener à bien l'électrification. Il s'agit alors d'une ou deux ampoules de 25 watts par habitation. En 1936, le moulin de la Rance est électrifié ; en 1937 plusieurs villages de la commune sont raccordés. En 1953, c'est au tour de la Tisonnais et de la Frulais...

9. **Réponse a** : il s'agit de la Croix des Champs Pilais, commémorative du combat des FFI qui eu lieu le 2 août 1944, pour préparer l'arrivée des alliés.

10. **Réponse a** : En 1951. Mais le terrain avait déjà été acheté depuis 1930 et les plans existaient depuis 1928. A partir de 1837, la classe s'est tenue à la Ville Tardif, à la Réhaudais ou encore en lieu et place de l'actuelle salle des fêtes, jusqu'à la construction de l'école que nous connaissons.

11. **Réponse b** : le presbytère se situait dans l'actuelle « galerie Mantovani », tout prêt du calvaire. Cette maison a été rebâtie en 1842 et le dernier curé à y vivre s'éteint en 1960. En 1967, le bâtiment fut vendu par la commune.

sources : infobretagne.org

Saint-Maden d'hier à aujourd'hui, Yves et Daniel Coulombel, 2014.

Vous avez entre 0 et 4 bonnes réponses ?

Bienvenue à Saint-Maden ! Soucieux de redynamiser Saint-Maden, nous nous ferons un plaisir de vous faire (re)découvrir l'histoire et les projets de Saint-Maden tout au long de ces six prochaines années à travers le bulletin communal.—Toutes les bonnes volontés pour faire vivre le village sont les bienvenues, on compte sur vous ...

Vous avez entre 4 et 7 bonnes réponses?

Bravo ! On voit que vous n'êtes pas arrivés à Saint-Maden par hasard. Ça tombe bien, nous non plus, alors on va bien s'entendre pour continuer d'inventer l'histoire commune du village. Rendez-vous dès que possible pour de nouvelles aventures madennaises!

Vous avez plus de 7 bonnes réponses ?

Incollable ! Ca tombe bien, nous recherchons des contributeurs à la rubrique « histoire et patrimoine » de Saint-Maden afin de faire (re)decouvrir notre beau village. Alors n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de rédaction à mairiestmaden@wanadoo.fr ou en vous adressant à Nathalie Pedron (adjointe à la communication).

Et... heu... vous êtes aussi fort pour deviner le futur ??



Mairie de SAINT-MADEN

❖ **HORAIRE ACCUEIL DU PUBLIC :**

- Mardi et vendredi : 14H00 - 17H30

❖ **CONTACT :**

- Adresse : Le Bourg - 22350 SAINT-MADEN
- Téléphone : 02 96 83 43 50
- Fax : 02 96 88 17 96
- Courriel : mairiestmaden@wanadoo.fr



*Bulletin réalisé et distribué gratuitement
par la mairie de SAINT-MADEN*